

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017 : DELIBERATION N° 3

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / ITOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 FEVRIER 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le vingt-huit février à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - ~~M-C.MORETTI~~ - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~A.NEZZARI~~ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - ~~X.DUBOIS~~ - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Christine MORETTI (à Arnaud DECAGNY)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Pascaline MATAGNE (à Bernadette MORIAME)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Jean-Pierre COULON)

Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Sylvie ZATAR - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI -

SECRETARE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N° 6 : Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du Sport (C.N.D.S.), plan « Héritage 2024 », pour la création d'un plateau sportif multisports au sein du quartier Présidents - Pont de Pierre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes du budget communal,

Vu le Code du Sport, notamment l'article R.411-2 relatif aux missions du centre national pour le développement du Sport (C.N.D.S.) ;

Vu le Plan « Héritage de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique de 2024 », mis en place par Centre national pour le développement du Sport (C.N.D.S.) lors de son conseil d'administration du 30 novembre 2016 ;

Vu la note N°2017-DES-01 du Centre national pour le développement du Sport (C.N.D.S.), relatif aux conditions d'éligibilité pour le Plan « Héritage de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique de 2024 » ;

Considérant que le Centre national pour le développement du Sport (C.N.D.S.) a mis en place un Plan « Héritage de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 »,

Que ce plan a pour objectif :

- D'encourager le développement d'équipement de proximité au service du sport pour tous et sur l'ensemble du territoire,
- De proposer et d'accompagner la réalisation d'équipements sportifs légers permettant de démultiplier les espaces de pratique sportive au plus près de la population,

Considérant que seraient concernés par ce plan, la création de plateaux multisports et les plateaux de « fitness »

Considérant que dans le cadre de la programmation Contrat de Ville 2017, la Ville souhaite investir dans la création d'un plateau sportif multisports au sein du quartier Présidents- Pont de Pierre,

Que l'objectif poursuivi par la Ville est de :

- pallier au manque d'équipements sportifs structurant au sein du quartier Présidents - Pont de Pierre,
- répondre à une volonté d'accéder à une pratique sportive libre en développant ainsi une prise de conscience citoyenne,

Considérant que la Création d'un plateau multisports au sein du quartier Présidents - Pont de Pierre permettra à environ 1 500 jeunes, âgés de 6 à 25 ans de pouvoir pratiquer du sport,

Considérant qu'à ce titre, le projet de la Ville peut prétendre au financement du Centre national pour le développement du Sport (C.N.D.S.), dans la mesure où seule la création de structures légères, et prioritairement les plateaux sportifs multisports, sont éligibles.

Considérant que la demande de subvention faite auprès de Centre national pour le développement du Sport (C.N.D.S.) pourra atteindre 50% de la dépense subventionnable dans la limite d'un plafond de 150 000€ H.T.,

Que la Ville de Maubeuge devra supporter une part minimale de 30 % en tant que maître d'ouvrage du projet.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de création d'un plateau sportif multisports au sein du quartier Président-Pont de Pierre,
- D'autoriser les dépenses afférentes dans le cadre du budget communal,
- De solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et engagement relatif à une demande de subvention auprès du C.N.D.S.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de création d'un plateau sportif multisports au sein du quartier Président-Pont de Pierre,
- **Autorise** les dépenses afférentes dans le cadre du budget communal,
- **Sollicite** une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), au taux le plus élevé possible,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et engagement relatif à une demande de subvention auprès du C.N.D.S.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

